



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 37

Votants : 71 (dont 34 procurations)

N° 43

OBJET :

**CONVENTION DE
PARTENARIAT
AVEC L'ESPACE
VTT BOIS NOIRS**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : **27 JUIL. 2021**

Publiée ou notifiée
le : **27 JUIL. 2021**

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA (sauf pour les délibérations n°6 et 7), Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Jean-Claude BRAT (sauf pour les délibérations n°6, 7 et 8), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Elisabeth BARGE, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS (sauf pour les délibérations n°28, 29, 30), Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD (jusqu'à la délibération n°72), Jean-Pierre RAYMOND (à partir de la délibération n°4 A/), Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (sauf pour les délibérations n°74, 75, 76), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Sylvain BRUNO, Joseph KUCHNA, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Claude MALHURET (à partir de la délibération n°27), Jean-Pierre SIGAUD (sauf pour les délibérations n°46 et 47), Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Ariane MILET à Elisabeth BARGE, Olivier ROYER à Pierre BONNET, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Romain LOPEZ, Jean-Louis LONG à Romain DEJEAN, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc BOUREL à Nicole COULANGE, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Alexis MAYET à Isabelle RECHARD, Jacques BLETTY à Nicole COULANGE, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Yves-Jean BIGNON à Jean-Claude BRAT, Jean-Philippe SALAT à Jean-Claude BRAT, Evelyne VOITELLIER à Jean-Dominique BARRAUD, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Véronique TRIBOULET, Claude MALHURET à François SENNEPIN (de la délibération n°1 à la délibération n°26) Sylvie DUBREUIL à Joseph KUCHNA.

Absents excusés :

M. François SZYPULA, Alain VENUAT, Philippe COLAS, Thierry LAPLACE, Pascal DEVOS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu la délibération n°4 du 29 juin 2017 du bureau communautaire de Vichy Communauté, approuvant la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt du Conseil Régional Auvergne - Rhône Alpes pour les territoires d'excellence de pleine nature requalifiés en diversification des stations de montagne Auvergne - Rhône Alpes

Vu la délibération n°6 du 16 novembre 2017 de Vichy Communauté approuvant le contenu du Contrat d'Aménagement Touristique établi avec le Conseil Départemental de l'Allier,

Vu les statuts de l'association Espace VTT Bois Noirs,

Considérant l'extension du réseau d'itinéraires de l'Espace VTT Bois Noirs à La Verrerie et à La Loge des gardes et qu'il compose aujourd'hui avec l'Espace VTT Ambert – Crêtes du Forez et le nouvel Espace VTT Vichy Montagne Bourbonnaise le plus grand espace VTT de France,

Considérant les divers échanges avec les représentants de l'Espace VTT Bois Noirs, les municipalités et la Fédération Française de Cyclisme,

Considérant l'analyse du réseau d'itinéraires et sa compatibilité pour une inscription au Plan Départemental Espaces Sites et Itinéraires (PDESI),

Propose au Conseil Communautaire :

- d'approuver la signature d'une convention entre l'association espace VTT Bois Noirs et Vichy Communauté ci-annexée pour définir les engagements de chacun concernant la gestion des itinéraires de l'espace VTT Bois Noirs sur le périmètre de Vichy Communauté et des points de départ à La Verrerie, à La Loge des Gardes et au Foyer du Montoncel
- d'adhérer à l'association,
- de désigner M. Jean-Claude Brat, délégué titulaire et Mme Sandrine Mizoule-Morier, déléguée suppléante, comme spécifié dans l'article 6 des statuts de l'Espace VTT Bois Noirs.
- de donner pouvoir à M. le Président pour la signature de cette convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

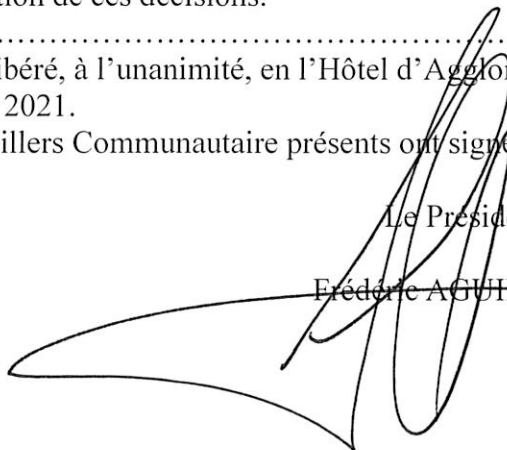
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 8 juillet 2021.

Les Conseillers Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 43 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET
2021 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ESPACE VTT BOIS NOIRS

.....

Date de décision: 08/07/2021

Date de réception de l'accusé 27/07/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 08JUIL2021_43

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210708-08JUIL2021_43-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes

Culture

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 43.pdf (99_DE-003-200071363-20210708-08JUIL2021_43-DE-1-1_1.pdf)

CONVENTION DE PARTENARIAT ESPACE VTT-FFC

Entre

L'ASSOCIATION DE L'ESPACE VTT DU MASSIF DES BOIS NOIRS,
chez DUBIEN Jean Luc 11 rue des Lilas 42440 NOIRETABLE
Représenté par son Président Alain Chapot
Ci-après désigné « ESPACE VTT-FFC »

VICHY COMMUNAUTE

9 place Charles de Gaulle,
CS 92956 - 03209 VICHY Cedex

représenté par son Président M Frédéric AGUILERA, en vertu d'une délibération du 8 juillet 2021
Ci-après désigné VICHY COMMUNAUTE

PREAMBULE

L'Espace VTT, créé en 2001 gère plus de 830 km de circuits balisés dont 300 km sur le territoire de la Communauté de Communes des Pays d'Urfé, 71 km sur la commune de Lavoine (03), 58 km sur la Communauté de Communes du Haut Forez (CCHF), 409 km pour la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne. En 2020, l'Espace VTT compte s'agrandir sur les communes de Thiers, St Nicolas de Biefs et Chalmazel Jeansagnière pour proposer 70 circuits avec 1515km de chemins balisés.

L'Espace VTT-FFC est adhérent à la Fédération Française de Cyclisme depuis 2001 et depuis 19 ans a toujours obtenu le Label des sites FFC par la Fédération Française de Cyclisme. Ce Label a été reconduit après la vérification annuelle du balisage des circuits, de l'aménagement des points de départ, des stations de lavage par un contrôleur de la Fédération Française de Cyclisme.

Sans ce label, l'Espace VTT-FFC ne serait plus reconnu par la FFC.

C'est pour maintenir ce niveau de qualité que nous mettons en place cette convention afin de pérenniser l'Espace VTT-FFC et le label FFC qui contribuent au développement touristique et économique de notre territoire.

Article 1- Objet de la convention

La convention a pour objet de définir :

- Les engagements de l'Espace VTT-FFC.
- Les engagements de VICHY COMMUNAUTE
- Les modalités d'intervention de VICHY COMMUNAUTE

Article 2 - Engagement de l'Espace VTT-FFC

L'ESPACE VTT-FFC s'engage à :

- Assurer la 1^{ère} année, la mise en place de l'équipement et le balisage de tous les nouveaux circuits créés afin d'obtenir la labellisation par la Fédération Française de Cyclisme.
Il recommandera aux cyclistes, sur tous les panneaux de départ et sur son site internet que sur tous les circuits, ils doivent :
 - faire preuve de la plus grande correction et du respect de la propriété d'autrui
 - ne pas s'écarter du sentier balisé, ne pas y camper (sauf accord de la commune)
 - ne pas s'écarter du sentier balisé, ne pas y camper (sauf accord de la commune)
 - ne pas y faire de feu, n'y laisser aucun détritrus
 - respecter la faune et la flore, l'élevage et les cultures.
- à fournir tout le matériel permettant le balisage des circuits (balises, numéros, piquets, etc.) et le mobilier de départ.
- à mettre en place le balisage pour les nouveaux circuits créé en 2020
- à fournir au contrôleur de la FFC un compte rendu annuel du suivi des balisages.
- à informer VICHY COMMUNAUTE et LES COMMUNES concernées des problèmes d'entretien ou de balisage.
- à fournir sur demande des topos guide en quantité suffisante sur tous les points de diffusion des documents touristiques du territoire.
- à maintenir l'adhésion à la Fédération Française de Cyclisme (FFC) et de faire le lien avec les collectivités ou communes pour assurer le respect du cahier des charges de la FFC.
- à organiser chaque année la « Bois Noirs Oxygène ! » Randonnée VTT-FFC qui est aujourd'hui un évènementiel d'envergure Nationale
- à apporter son soutien technique et logistique au Club VTT-FFC des Bois Noirs et à son école VTT.
- à rééditer un nouveau topo guide et un travel plan
- à inviter tous les adhérents de l'Espace VTT à l'Assemblée Générale annuelle.

- Article 3 - Engagement de VICHY COMMUNAUTE

- VICHY COMMUNAUTE s'engage uniquement sur son territoire :

- à adhérer à l'Espace VTT du Massif des Bois Noirs par la signature de la présente convention
- à nommer un délégué et un suppléant représentant VICHY COMMUNAUTE
- à verser une cotisation annuelle de 150€ par point de départ sur son territoire pour le coût d'achat du balisage et la cote part d'adhésion à la Fédération Française de Cyclisme pour un coût total de : 3 départs X 150€ = 450€
- à gérer le suivi du balisage des circuits deux fois par an et à fournir à L'Espace VTT les comptes rendu du suivi du balisage des circuits.
- à participer à l'élaboration du nouveau topo-guide, notamment avec la mise à jour des présentations des communes.
- à promouvoir l'Espace VTT-FFC au travers de ses différents documents touristiques.
- à prendre en charge les coûts d'entretien et de remplacement du mobilier d'accueil des points de départs de l'Espace et le remplacement des panoramiques si besoin.
- à entretenir les points de départ avec le mobilier, leur signalétique, les points de lavage, douches et points d'eau s'il y en a.
- à prendre en charge l'entretien des chemins des circuits si besoin avec les propriétaires

concernés.

Article 4- Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature. A défaut de résiliation par l'une des deux parties, la convention sera renouvelée par tacite reconduction à la date anniversaire pour une durée de trois ans soit une durée de 6 ans au total.

Article 5 - Résiliation

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une des parties. Ceci en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses. Cette résiliation ne devient effective que trois mois après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 6 - Litiges

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différends à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les tribunaux compétents seront saisis.

Fait en trois exemplaires originaux à le

L'ESPACE VTT-FFC

VICHY COMMUNAUTE

Le Président

Le Président

Alain Chapot

Frédéric AGUILERA